

## Italie - Séjour super Promo en Toscane

Pise - San Gimignano - Volterra - Lucca

du 19 au 22 mars 2025 - 4 jours / 3 nuits

A partir de 399 € / personne

Base 40 personnes



### LES POINTS FORTS :

Tarif super promo

Visite guidée de Pise et Volterra

Séjour en hôtel 3\* avec boissons incluses aux  
repas

### JOUR 1 : MARSEILLE / PISE / MONTECATINI

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nice et la frontière Italienne. Arrêt de détente en cours de route. Passage de la frontière à Vintimille et route le long de la riviera des Fleurs. Déjeuner libre. Après-midi, arrivée à Pise. **En compagnie d'un guide local, vous visiterez l'ensemble architectural du champ des Miracles** où s'élève la cathédrale, le baptistère, sans oublier sa célèbre tour Penchée (**écouters individuels pour suivre les explications du guide**). Après la visite, reprise de la route pour arriver au cœur de la Toscane à Montecatini en fin d'après-midi. Installation dans les chambres. Dîner et logement.

### JOUR 2 : SAN GIMIGNANO / VOLTERRA

Après le petit-déjeuner, départ vers **San Gimignano**, l'un des villages médiévaux les plus connus de Toscane. Visite libre de ce superbe petit village entouré de remparts et préservé d'une façon extraordinaire. Déjeuner au restaurant. Après-midi, départ vers **Volterra située dans un site insolite et fascinant**. Rencontre avec le guide local et visite de la Piazza Dei Priori, entourée de palais tels que le palais Pretorio, le palais des Prieurs. Poursuite de la visite par la Piazza San Giovanni avec le dôme et le baptistère ainsi que la via Dei Sarti. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit à Montecatini.

### JOUR 3 : MONTECATINI / LUCCA

Petit déjeuner et matinée libre à l'hôtel. Déjeuner. L'après-midi, **départ pour Lucca, typique ville médiévale entourée de remparts**. Rencontre avec le guide et tour panoramique de la ville au cours duquel vous découvrirez la cathédrale San Martino (extérieur), la Via Guinigi, une des plus typiques ruelles de la ville avec le Palais Guinigi, de la Via Fillungo et de la Piazza del Mercato. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit à Montecatini.

### JOUR 4 : MONTECATINI / MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, départ en direction de la France. Déjeuner libre. Après le repas, l'autoroute nous conduit vers Nice, puis Marseille où l'arrivée est prévue en début de soirée.

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*  
La pension complète  
Les boissons au cours des repas  
Les excursions et visites mentionnées au programme  
La visite guidée de Pise en 1/2 journée  
La visite guidée de Volterra en 1/2 journée  
Les écouters individuels lors de la visite de Pise  
Les taxes d'accès pour l'autocar à Pise, Montecatini, San Gimignano et Volterra, Lucca  
La taxe de séjour  
L'assurance annulation (offerte)  
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)  
L'assistance / rapatriement

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 70 € / personne (nombre limité, nous consulter)  
Les déjeuners de route  
Les pourboires et dépenses personnelles

**FORMALITES** : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.



En partenariat avec

Voyages  
SABARDU

## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

### Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

**Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:**

**30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**

**25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours**

**50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours**

**75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours**

**90% du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ**

**100 % du montant du voyage le jour du départ.**

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.**

**En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**

### ASSURANCE ANNULATION

**ASSUREVER** assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

## FORMALITES SANITAIRES

**Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).**